

# Syndicat Autonome Traction du Métropolitain de Paris

---

Paris, le 18 janvier 2007

**Monsieur MAZZA François**  
Directeur Transport Ligne A  
RER – U. O. Ligne A  
VINC – VINCENNES RER

N/Réf. : 08-01-17-FS/IC

Copie : M. AUZANNET

**OBJET : ALARME SOCIALE**

Monsieur le Directeur,

Conformément au Protocole sur le droit syndical et l'amélioration du dialogue social dans l'Entreprise, le **Syndicat Autonome Traction** déclenche une alarme sociale sur votre unité pour le motif suivant :

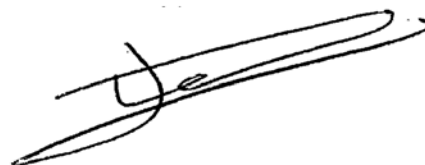
☞ **Problématique de mise en application d'un nouveau tableau de service "Renfort Cergy-Pontoise" qui suscitera inmanquablement des problèmes d'exploitation important sur votre unité.**

**De part une application anticipée des tableaux pour raisons politiques, nous constatons que les effectifs ne seront pas à niveau lors de la mise en place de ce tableau, ce qui provoquera des tensions sociales sur votre ligne si cette situation reste inchangée.**

Dans l'attente d'être reçus,

Nous vous adressons, Monsieur le Directeur, nos salutations respectueuses.

Le Secrétaire Général du Pôle SAT  
Transport  
F. SARRASSAT





---

## CONSTAT DE DESACCORD SUITE A ALARME SOCIALE

---

Réf. 08-01-06 • 22 janvier 2008

Le 17 janvier 2008 l'organisation syndicale UNSA Traction a déposé l'alarme sociale suivante :

*« Problématique de mise en application d'un nouveau tableau de service " Renfort Cergy-Pontoise " qui suscitera inmanquablement des problèmes d'exploitation important sur votre unité. De part une application anticipée des tableaux pour raisons politiques, nous constatons que les effectifs ne seront pas à niveau lors de la mise en place de ce tableau, ce qui provoquera des tensions sociales sur votre ligne si cette situation reste inchangée ».*

A la suite de cette alarme sociale, les représentants de cette organisation syndicale ont été reçus le 22 janvier 2008.

La direction précise que la mise en œuvre du renforcement de service constitue une augmentation de l'effectif type de 29 conducteurs sur la ligne, l'effectif type passant ainsi de 464 à 493.

La date retenue de la mise en œuvre du renforcement a été maintenue par le STIF compte tenu des enjeux politiques de ce renforcement et des impératifs de la SNCF relatifs aux réservations des sillons avec RFF.

Au 4 février, l'effectif administré sera de 523 et l'effectif utilisable de 487. La différence entre l'effectif type et l'effectif utilisable sera comblée avant la fin du mois de février et l'effectif utilisable restera à compter de ce moment au dessus du nouvel effectif type, comme cela a été indiqué en commission du suivi des effectifs.

En complément, durant le mois de février, la direction s'engage à avoir une attention particulière sur la situation des effectifs, notamment sur les demandes de TC (afin de respecter les moyennes habituelles considérées sur cette période les années précédentes).

D'autre part, en attendant les nouveaux tableaux de roulement, les tableaux de roulement actuels seront mis à jour pour conserver les agents dans leur catégorie de service avec le maintien des primes afférentes.

Enfin la direction veillera à sensibiliser l'encadrement et notamment le PCC pour l'accompagnement de la mise en œuvre de ce renforcement et s'engage à faire un bilan sur les premiers mois de fonctionnement à la fin du premier trimestre.

Les représentants de l'UNSA Traction prennent acte de la volonté de construire de la part de la direction de la ligne A, mais déplore son manque d'anticipation sur les effectifs.

De plus, l'UNSA Traction estime que l'entreprise avec ce nouveau tableau ne parviendra pas à assurer l'offre de service contracté avec le STIF. La période d'observation permettra d'étayer cette affirmation.

L'UNSA Traction ne peut que conclure par un constat de désaccord sur ce sujet.

Le directeur du transport ligne A



François MAZZA

Le délégué syndical d'établissement

Francesco MINGOIA

